

## AVIS PUBLICS

### Enquêtes Publiques

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE

#### ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de Lacroix-Falgarde en date du 20 septembre 2022, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Lacroix-Falgarde aura lieu pendant trente-deux jours consécutifs :

**Du 17 octobre 2022 à 14h30 au 17 novembre 2022 à 17h30.**

Cette enquête publique concerne l'élaboration du Règlement Local de la Publicité qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de TOULOUSE, par décision du 05/09/2022, a désigné Monsieur Gérard LOUSTEAU, directeur territorial ERDF Ariège retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.lacroixfalgarde.fr> ;

- en version papier au siège de la commune de Lacroix-Falgarde, à l'accueil de la mairie, Avenue des Pyrénées à Lacroix-Falgarde, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

- Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Lacroix-Falgarde Avenue des Pyrénées à Lacroix-Falgarde, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Toute information peut être demandée à la mairie de la commune de Lacroix-Falgarde ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 05 62 14 07 25 et à l'adresse mail : [rlp@lacroixfalgarde.fr](mailto:rlp@lacroixfalgarde.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune de Lacroix-Falgarde ;

- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [rlp@lacroixfalgarde.fr](mailto:rlp@lacroixfalgarde.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de Lacroix-Falgarde, situés à la mairie, avenue des Pyrénées à Lacroix-Falgarde pour recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- le lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 ;

- le samedi 29 octobre 2022 de 10h00 à 12h00 ;

- le jeudi 17 novembre 2022 de 15h00 à 17h30 ;

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de Lacroix-Falgarde ainsi que sur son site internet : <https://www.lacroixfalgarde.fr> durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Lacroix-Falgarde.